

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle WHELAN.

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021.

2. PLAN DE RELANCE ; TRAVAUX 2021

Le maire fait un point de situation des travaux 2021 décidés par le conseil municipal dans le cadre du Plan de Relance :

21. Réfection de la fontaine et de la croix de mission

Les travaux devraient être terminés fin septembre. Il conviendra de choisir les mascarons et les becs de sortie d'eau. Les membres du conseil municipal et M Jean-François BOOS seront destinataires du catalogue de ces deux articles. Une réunion aura lieu lundi 20 septembre à 20h30 à la mairie afin de choisir les articles retenus pour la fontaine.

Une réflexion est en cours pour une remise en eau de la fontaine. Un devis sera établi par le tailleur de pierres effectuant la réfection de la fontaine. Il sera nécessaire de choisir une alimentation en électricité de la pompe électrique de la fontaine soit à partir de la mairie soit à partir de l'énergie solaire.

Mme Catherine LIGNÉE indique que la réfection de la croix est en bonne voie ; elle n'est pas trop abîmée.

22. Chemin blanc

Les travaux de création du chemin blanc reliant celui du Latet à celui de Saint Germain en Montagne commenceront mercredi 8 septembre.

23. Rez de chaussée de la mairie

Les travaux de réfection des pièces du rez de chaussée de la mairie auront lieu en octobre ; le secrétariat a été refait en août.

24. Façade de la mairie

Les travaux de réfection de la façade de la mairie auront lieu en octobre - novembre.

3. PLAN DE RELANCE : TRAVAUX 2022

Le maire fait un point de situation des travaux déjà retenus et propose au débat du conseil municipal d'autres travaux pouvant être réalisés en 2022 dans le cadre du Plan de Relance.

21 Travaux déjà retenus

Il s'agit de la réfection du chemin menant au Four des Canadiens et du terrain de boules. Pour ces 2 travaux, le Conseil départemental et la Communauté de communes ont accordé des subventions (25 % et 25 % HT). Il reste à demander à la préfecture la dotation d'équipement des territoires ruraux (Detr) avant le 31 décembre 2021.

22. Travaux supplémentaires

Le maire propose les travaux suivants :

- Réfection du chemin de l'Étang (28 000 € TTC),
- Installation de deux points lumineux supplémentaires, l'un sur le chemin de la Racine en sortie du village et l'autre au carrefour de la D 251 et du chemin de la Demoiselle (6 400 € TTC),
- Installation d'un meuble au local archives (4 000 € TTC),
- Achat de 3 panneaux électoraux supplémentaires et d'un isoloir (1 500 € TTC),
- Mise en eau de la Fontaine (5 000 € TTC a priori).

Le conseil municipal débat sur l'opportunité de ces travaux et il apparaît que l'installation des 2 points lumineux supplémentaires est estimée moins prioritaire.

Le maire déclare que ces travaux peuvent néanmoins être proposés au prochain conseil municipal pour des demandes de subventions car leur réalisation ne sera pas alors engagée. Le Plan de Relance est une opportunité qu'il convient d'utiliser pour satisfaire les besoins de la commune.

4. ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Le maire rappelle les principaux points exposés lors de la réunion du 6 juillet 2021 entre le Sidec et des membres du Conseil municipal :

- au transformateur, l'horloge astronomique est synchronisée avec la luminosité,
- a priori, la programmation s'effectue à l'année ; il y a possibilité de programmations ponctuelles avec un préavis de 15 jours,
- la programmation est réversible ; on peut programmer une extinction entre 23h et 6h par exemple et revenir à la situation actuelle sans extinction nocturne,
- la programmation est effectuée par l'entreprise Raichon.

Au cours du débat, le maire indique qu'une extinction nocturne de 23h à 6h entraînerait une économie de l'ordre de 600 € par an de dépense « éclairage public ». Par ailleurs, dans notre département, 130 communes sur 494 ont opté pour l'extinction partielle nocturne.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (6 voix) et 1 contre (M Serge CHARTIER) d'adopter l'extinction partielle de l'éclairage public (entre 23h et 6h).

La mairie procèdera à la diffusion d'une note d'information.

5. OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

Elle aura lieu samedi 25 septembre.

Les lieux retenus pour l'opération sont :

- Les abords de routes et chemins.
- L'ancienne décharge ; il y a une grande quantité de verres et cannettes.
- Une cabane contenant de la ferraille, des meubles rouillés, des portes de voiture avec des vitres cassées ,etc...située à proximité du chemin de Fontenette au niveau de la ferme à M Philippe JOURNOT. Le conseil débat sur l'opportunité de faire disparaître cette construction pouvant être dangereuse pour les jeunes enfants et sur les moyens à utiliser éventuellement. Un consensus apparaît sur la nécessité de faire disparaître cette cabane et de solliciter une entreprise car la commune ne serait pas en mesure d'effectuer ce travail en totalité. Le maire présente un devis de l'entreprise GRUT (600 € TTC).

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7voix) d'accepter le devis de l'entreprise GRUT et charge le maire d'établir les documents nécessaires.

6. MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Le Sivos a contracté un prêt en 2021 pour l'achat de matériels informatiques. Il demande à la commune un remboursement de 139,11 €. L'article 661131 ne permet d'ordonner cette dépense car 400 € ont été votés au budget primitif 2021 et 369,30 € ont déjà été dépensés.

Le maire propose de :

- créditer en dépenses fonctionnement, l'article 661131 de 150 €,
- créditer en recettes fonctionnement, l'article 7022 de 150 € provenant d'une recette de vente de bois en 2021.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de :

- créditer en dépenses fonctionnement, l'article 661131 de la somme de 150 €,
- créditer en recettes fonctionnement l'article 7022 de la somme de 150 €.

7. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2020 DU SICTOM ET DU SYDOM

M Serge CHARTIER fait une présentation résumée du rapport d'activité.

Ce rapport est disponible en mairie pour tout habitant qui désirerait en prendre connaissance.

8. QUESTIONS FORESTIÈRES

71. Fédération nationale des communes forestières

La Fédération demande le soutien des communes forestières par le vote en conseil municipal d'une délibération exigeant :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières décidée par le Gouvernement (7,3 M€ en 2023 et 10 M€ par an en 2024-2025),
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF qui se traduirait par la suppression de 500 emplois ONF.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la motion proposée par la Fédération nationale des communes forestières relative au retrait des mesures inacceptables et incohérentes.

72. Affouage 2021-2022

L'agent patrimonial a fait connaître qu'il n'y avait de possibilité d'affouage dans les parcelles forestières communales soumises au régime forestier. Par ailleurs, il apparaît que les parcelles communales non soumises au régime forestier ne permettent également pas de constituer des lots suffisants.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de ne pas organiser l'affouage pour la période 2021-2022.

9. ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57

Le maire expose les données suivantes :

- Actuellement, la commune applique la nomenclature comptable M14.
- La nomenclature budgétaire et comptable M57 sera à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2024.
- La M57 se substituera au compte administratif de la commune et au compte de gestion du comptable public.

Le maire propose l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

10. ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN ESSERVAL-TARTRE, PLÉNISE, MIÈGES ET CENSEAU

Le maire fait une présentation synthétique du projet du parc éolien de la Basse-Joux.

Il s'agit d'un projet de parc composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 MW et de 2 structures de livraison implantées sur les territoires d'ESSERVAL-TARTRE et de PLÉNISE et sur des parcelles relevant du domaine privé des communes de CENSEAU, ESSERVAL-TARTRE, MIÈGES et PLÉNISE.

La hauteur maximale des éoliennes est de 200m.

A la base de chaque éolienne se trouve un cylindre de béton de 18 m de diamètre et de 2m de hauteur soit d'un volume de 500m³.

La durée de vie des éoliennes est de 30 ans. Les éoliennes doivent être ensuite démontées et recyclées. Il sera procédé à l'excavation des socles en béton et le remplacement par de la terre.

Le coût du projet se monte à 27 M€.

Le débat est focalisé sur la pollution visuelle engendrée par les éoliennes alors que notre région est tournée vers le tourisme et met en avant la qualité et la multiplicité de nos beaux paysages. Par ailleurs, le dossier indique que l'électricité produite par les éoliennes est presque 2 fois plus chère que celle produite par les centrales nucléaires (82 €/MWh contre 49,5 €/MWh).

Après débats, le conseil municipal décide à la majorité (5 voix pour, 1 abstention M Nicolas BOOS et 1 contre M Émeric BOSSIS) de l'adoption de l'avis suivant :

avis défavorable car :

- le coût du projet est très élevé,
- les éoliennes engendreront une pollution visuelle dans notre région tournée vers le tourisme et ne valoriseront pas voire altéreront les beaux paysages jurassiens,
- le projet n'est pas rentable car la vitesse des vents n'est pas garantie et les éoliennes ne sont pas fabriquées en France.

11. URBANISME

Le maire rappelle que pour tout projet de construction ou de rénovation, il convient de prendre contact avec la mairie qui demeure le point d'entrée obligatoire dans ce domaine.

12. DIVERS

121. Réunion sur le déploiement de la fibre optique

M Nicolas BOOS représentera la commune à la réunion d'information sur le déploiement de la fibre optique vendredi 10 septembre à 14h à la mairie de MONTROND. L'objectif annoncé par le Conseil départemental est que toutes les communes du département soient raccordées à la fibre optique en 2025.

122. Rentrée scolaire

M Nicolas BOOS indique qu'elle s'est bien effectuée.

123. Etat civil

Catalia BOOS est née le 4 août 2021.

124. Manifestations

Concernant le 11 Novembre et si les contraintes sanitaires le permettent, une manifestation aura lieu à 10h au Four des Canadiens et à 11h30 à SAINT-GERMAIN EN MONTAGNE.

Le repas des « anciens » reste à déterminer.

Les vœux 2022 auront lieu a priori samedi 15 janvier 2022.

125. Assurance mairie

Il est convenu de ressolliciter l'assurance dans le cadre du dossier « Regarni de sapins pectinés ».

126. Cartes Jeunes

Elles sont distribuées à compter du jeudi 8 septembre 2021.

127. Opération « Brioches »

Elles seront perçues le 20 septembre par M Serge CHARTIER.

Elles seront distribuées le samedi 25 septembre par M Jacques HUGON, Émeric BOSSIS et Nicolas BOOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Maire
Jacques HUGON

